



ORANGE
PARTOUT POUR TOUS

Février 2021

L'écho des AD Grand Ouest

Crise sanitaire : Acte III



Agence Distribution Ouest : Situation des boutiques



Reçue en bilatérale le jeudi 11 février, La **CFDT** a demandé, un bilan de la situation des boutiques fermées et des mesures mises en place pour les salariés impactés. Nous vous résumons la situation à ce jour :

L'ADO est très fortement impactée par ces fermetures avec **19 boutiques fermées sur le périmètre (50% des boutiques)**.

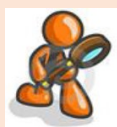
Cette première semaine de fermeture a été utilisée à la sécurisation des boutiques concernées : coffre, stock etc. Certaines ont été fermées puis rouvertes,... Les salariés concernés par les fermetures ont été positionnés en ASA Covid.

Aujourd'hui trois typologies de boutique :

- ⇒ Les boutiques fermées
- ⇒ Les boutiques ouvertes sans report de flux (car pas de boutiques fermées aux alentours)
- ⇒ Les boutiques ouvertes avec report de flux (1 à 2 boutiques fermées à proximité)

Une entraide est mise en place sur la base du volontariat afin de renforcer, si nécessaire, les boutiques ouvertes. Les salariés non volontaires resteront en ASA Covid. Ces renforts se feront dans le **respect des cycles de travail** de chaque salarié (pas d'entraide sur les jours de repos prévus dans le cycle horaire Plasma).

- ⇒ Le **planning** sera adapté à celui de la nouvelle boutique tout en respectant l'amplitude horaire initiale du salarié volontaire.
- ⇒ La direction ne prévoit **pas de modification des horaires d'ouverture pour les boutiques ouvertes**.
- ⇒ **Les frais kilométriques supplémentaires** (différence de distance entre la boutique initiale et la boutique de renfort), les frais de **transport en commun supplémentaire, ainsi que les frais de parking** seront pris en charge. **Le temps de trajet additionnel** pour se rendre sur la boutique d'accueil sera considéré comme du temps de travail effectif.
- ⇒ La direction nous précise que les salariés volontaires ou non peuvent être sollicités par l'entreprise pour travailler sur site tertiaire ou dans les boutiques fermées (avec accord des GIE) pour effectuer des inventaires, préparer les EI, formations,....



Et pour la PVC



Pour la PVC, l'ADO appliquera strictement la directive nationale :

	Je suis en boutique ouverte	Je suis en entraide	Je suis en ASA COVID ou je ne suis pas en entraide boutique
CC	PVC nominale	PVC calculée avec : • VIP : somme des actes qq soit la boutique de réalisation • OPC / SAM : R/O recalculé à la maille AD (1)	Non éligible à la PVC
RB RBa	PVC calculée avec : • VIP / OPC / SAM : R/O recalculé à la maille AD (1)	PVC calculée avec : • VIP / OPC / SAM : R/O recalculé à la maille AD (1) • Proratiser au nombre de jours travaillés « activité boutique »	
RS	PVC calculée avec : • VIP / OPC / SAM : R/O recalculé à la maille AD (1)		

(1) R/O recalculé à la maille AD : recalcul de l'objectif à 100% des boutiques ouvertes + l'objectif recalculé sur le nombre de jours ouverts pour les boutiques partiellement ouvertes

NB : Les formations n'ouvrent pas droit à une compensation PVC (hors Orange Bank)



Pour La CFDT :

Avec l'arrivée des nouveaux variants de la Covid 19, la **CFDT** demande de nouvelles mesures sanitaires renforcées pour les salariés en boutique :

- Cfdt: Demande d'équipement de masques FFP2 pour les salariés qui le souhaitent.
- Cfdt: Demande d'une 2^{ème} « repasse » de ménage dans les boutiques
- Cfdt: Abandon des manipulations du matériel des clients
- Cfdt: La multiplication des renforts dans les boutiques ouvertes est un fort risque de la propagation du virus. La **CFDT** demande à la Direction d'être extrêmement vigilante sur ce point.

Sur la PVC :

La **CFDT** s'étonne qu'aucune mesure de rattrapage n'ait été prévue pour les salariés entre le 1^{er} février et la mise en place du volontariat. Les salariés concernés ne doivent pas être pénalisés par la lenteur des décisions de l'entreprise. La mise en place d'une PVC garantie aurait été plus satisfaisante (comme celle mise en place dans le cadre du 1^{er} confinement).

A la demande de la **CFDT**, les salariés des boutiques de St Briec et anciennement St Sébastien bénéficieront bien d'une PVC garantie comme prévu par l'accord d'accompagnement des salariés dans le cadre des fermetures de boutiques. Accord signé par la **CFDT**.



Retrouvez facilement toutes nos publications.

TÉLÉCHARGEZ MAINTENANT

VOTRE APPLICATION CFTD ORANGE / <https://cfdt.app/orange>

